

# Commission départementale d'application du statut de l'arbitrage

## Réunion du 14 août 2025 par moyens informatiques



**Présidence :** Jean-Luc EVRARD

**Membres :** MM. Michel BEAUCHET, Daniel FAY, Jean-Pol HENRY, Christian HOFFMANN, Stéphane HUTIN et Bernard PAQUIN.

### LISTE DES CLUBS BENEFICIANT D'UN OU DEUX MUTES SUPPLEMENTAIRES pour la saison 2025/2026

Le club de l'US Thierville a le droit d'aligner deux (2) mutations supplémentaires pour la saison 2025/2026. Il a confirmé par courriel reçu en date du 13 août 2025, qu'il affectait une mutation supplémentaire à l'équipe seniors 1 évoluant en D1 et une mutation supplémentaire à l'équipe seniors 2 évoluant en D2.

N° fédéral	Club	1 muté Supplémentaire	2 mutés Supplémentaires
	<b>D1</b>		
512092	FC Dugny	X	
530013	US Thierville	X	
	<b>D2</b>		
551887	FC Belleray	X	
530013	US Thierville	X	

Les présentes décisions de la commission départementale d'application du statut de l'arbitrage sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7(\*) jours à compter du lendemain de leur notification par envoi en recommandé à : District Meusien de Football 13 bis rue robert LHUERRE 55000 BAR LE DUC ou à l'adresse électronique : [secretariat@meuse.fff.fr](mailto:secretariat@meuse.fff.fr), selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le secrétaire de séance,  
**Jean-Pol HENRY**

le Président,  
**Jean-Luc EVRARD**